

AVIS DE MOTION

Avis de motion - Règlement d'emprunt 819-24 décrétant une dépense et un emprunt de 846 747,00 \$ pour les travaux indiqués à la programmation de TECQ 2019-2024, remboursable sur une période de 20 ans.

Avis de motion – Règlement 820-24 modifiant le règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17M\$ en conséquence.